

Démarche qualité

Le CCAS de Cannes met en œuvre une démarche qualité dynamique qui se construit autour de quatre axes :

- ↳ Positionner l'utilisateur au cœur de notre action.
- ↳ Moderniser notre établissement.
- ↳ Valoriser notre image de marque.
- ↳ Favoriser le partenariat inter institutionnel.

Pour apporter à nos usagers encore plus de garanties de qualité de nos prestations, nous avons poursuivi cette démarche et obtenu, en juillet 2011, la certification

NF Service « Services aux personnes à domicile »

Le service Maintien à Domicile est particulièrement vigilant à la connaissance et au respect – par ses intervenants – de la déontologie du métier et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Comment nous contacter ?

À l'**Espace Gérontologie Handicap** du CCAS :

22, rue Borniol – 06400 Cannes

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Au **CLIC**, par téléphone au **0 800 06 20 20** (appel gratuit)

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale de Cannes
22, rue Borniol - CS 60063 - 06414 CANNES CEDEX - Tél. 04 93 06 31 70
Fax 04 93 06 32 36 - courriel : contact@ccas-cannes.fr - site Internet : www.ccas-cannes.fr



Vous avez besoin d'une aide dans les actes de la vie quotidienne ?

Vous habitez à Cannes ?

Vous avez plus de 60 ans ?

Ou vous êtes en situation de handicap ?



Le Service de **Maintien à Domicile** du Centre Communal d'Action Sociale de Cannes vous propose :

Une aide à domicile
Un portage de repas à domicile



SERVICES AUX PERSONNES À DOMICILE (NF 311)
Délivrée par AFNOR Certification – www.marque-nf.com



Le Service de Maintien à Domicile

Notre objectif : **garantir** à nos usagers les conditions d'un **maintien à domicile de qualité**.

Le **Service de Maintien à Domicile** du CCAS de Cannes propose deux prestations :



Aide à domicile

Entretien du domicile, aide aux courses, aide aux repas, ...



Portage de repas à domicile

Pour qui ?

- ▶ Vous avez **plus de 60 ans** et vous bénéficiez d'une **prise en charge**.
- ▶ Vous êtes titulaire de l'**allocation adulte handicapé**, de la **prestation de compensation du handicap** ou de l'**allocation compensatrice tierce personne**.

Quelle participation ?

En fonction de **vos revenus** et de **votre prise en charge**, le coût* peut varier :



- Aide à domicile : entre 1,92 € et 19,40 € de l'heure.
- Portage de repas : entre 1,92 € et 9,89 € par repas.

Un **devis gratuit** est systématiquement proposé.

* Coût applicable au 1^{er} octobre 2014.

Le Centre Communal d'Action Sociale

Établissement public administré par un Conseil d'Administration et présidé par le Maire, le CCAS est le premier interlocuteur social de la population Cannoise de par sa proximité et son attachement communal.

Tout Cannois âgé, handicapé, allocataire du RSA sans enfant mineur à charge, de plus de 25 ans, démunis, est accueilli au CCAS pour :

- ↪ Une écoute, une information, une orientation.
- ↪ Un conseil et un soutien dans l'accomplissement des démarches administratives, en particulier pour les procédures d'admission à l'aide sociale légale et facultative.
- ↪ La mise en place d'une action sociale adaptée à ses besoins suite à une évaluation sociale.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.